

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] RN 176 passage à 2X2 voies

Date :Mon, 1 Jul 2019 23:20:19 +0200

De :

Pour :enquete.RN176@gmail.com

Copie à :

bonjour, je vous prie de trouver ci après mes réponses à l'enquête publique relative au passage à 2X2 voies du passage de la Rance:

[1.la](#) protection acoustique sur le pont est prévue uniquement côté sud. Comme si il s'agissait de protéger uniquement les habitants de port Saint Jean et port Saint Hubert. En fait, il faut protéger aussi la faune au nord du pont, en particulier dans l'anse de Vigneux, qui abritent une faune encore plus riche qu'au sud: aigrettes garzettes, cormorans huppés, et en hiver oies bernaches. Vigneux est en outre une zone de tourisme (camping, baignade) qui ne saurait souffrir une pollution sonore incompatible avec sa vocation touristique.

[2.il](#) n'est pas prévu de protection phonique pour le bourg de la ville es nonais. C'est Inacceptable car le bruit varie à échelle du carré de la vitesse. C'est pour cela que on limite les vitesses à proximité des agglomérations (en Allemagne , par exemple: Laermschutz 70 ou 90 km/h à proximité des agglomérations.)Un passage de 90 à 110 kmh augmente le niveau de bruit de 50% environ. il est impératif de prévoir une barrière antibruit des deux cotés de la 2X2 voies jusqu'au pont .

3. déroulement des travaux; le projet doit prévoir :

1. la durée de la déviation de la circulation vers le centre bourg de la ville es nonais.
2. les mesures qui seront prises pour assurer la sécurité des habitants, en particulier la limitation de vitesse dans le bourg.

cordialement,
Yves Baslé